

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**DEP COMPTABILITÉ
5231**

AIDE-MÉMOIRE

461- 204 Déclaration de revenus

DT Max 2024

Gardez-moi précieusement!
Je peux vous être utile au travail...

Giovanni De Lutio

Groupe GD

Aucune partie de ce guide ne peut être reproduite, enregistrée ou retransmise sous aucune forme que ce soit, ni par aucun procédé électronique, photographique ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

ISBN 978-2-925280-33-0

Droits d'auteur 2025 **Groupe GD inc.**
505, rue Fortin
Sherbrooke (Québec) J1E 2Z1
Téléphone : 819 566-2015
Télécopieur : 819 562-9967
Site Internet : www.groupegd.com
Courriel : info@groupegd.com

Dépôt légal **Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025**
Bibliothèque et Archives Canada, 2025

TABLE DES MATIÈRES
DÉCLARATION DE REVENUS MANUELLE

Dates limites.....	7
Étapes à suivre pour produire une déclaration.....	7
Ordre des documents à envoyer.....	7
Définitions.....	8
Site Internet des gouvernements	9
Démarche générale d’une déclaration de revenus.....	9
Types de revenus.....	10
Emploi	10
Retraite	10
Intérêts, Placement et Dividendes.....	10
REER.....	10
Assurance-emploi.....	11
CNESST / Assistance sociale	11
SAAQ	11
Fiducie	11
RQAP	11
Revenus d’entreprise	11
Autres feuillets et relevés.....	12
Frais de scolarité.....	12
Crédit d’impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)	12
Frais de garde d’enfants.....	12
Versements anticipés de crédit d’impôt.....	12
Reçus - Déductions	13
REER/RPAC	13
Cotisation syndicale ou professionnelle	13
Pension alimentaire.....	13
Frais financiers et Frais d’intérêt.....	13
Déduction pour travailleur.....	13
Reçus – Crédits d’impôt.....	14
Frais médicaux.....	14
Frais médicaux des PAC.....	14
Activités physiques et artistiques des enfants.....	14
Achat d’une habitation.....	15
Intérêts payés sur prêt étudiant	15
Dons.....	15
Abonnement aux nouvelles numériques.....	15

Contribution politique.....	15
Fournitures scolaires d'éducateur.....	15
Prime au travail.....	16
Maintien à domicile des aînés.....	16
Bouclier fiscal.....	16
Soutien aux aînés.....	16
Acomptes provisionnels.....	16
Situation du contribuable	17
Seule	17
Âge (65 ans et +)	17
Époux ou conjoint de fait à charge	17
PAC admissible	17
Pension	17
Handicap.....	18
Transfert entre époux / conjoint de fait.....	18
Enfants mineurs aux études postsecondaires.....	18
Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires	18
Autres personnes à charge	18
Personne aidante.....	18
DAS	19
Employés	19
Travail indépendant	20
Feuille de route #1	21
Feuille de route#2.....	22
Déclaration de revenus fédérale (T1).....	23
Déclaration de revenus provinciale (TP1)	29

TABLE DES MATIÈRES
DT MAX 2024

Principales icônes de la barre d'outils..... 35

Intégration familiale..... 36

Trois fenêtres 36

Codes de couleur..... 36

Assurance médicaments du Québec..... 37

Comment remplir les cases des différentes sections 38

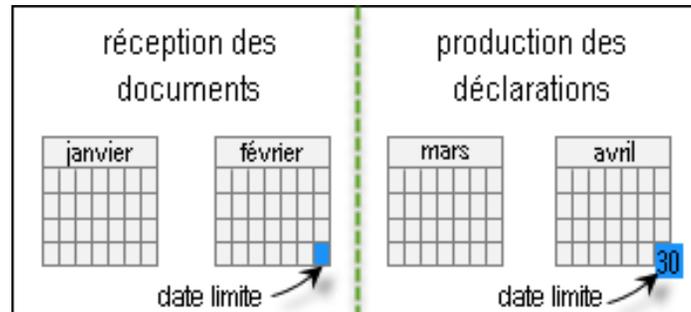
Optimisation..... 38

Résumé..... 39

Où dans DT Max?..... 39

Les **lois de l'impôt** sont modifiées **chaque année** selon le budget fédéral et du Québec, il faut donc lire attentivement, à toutes les années, les principales **modifications** qui figurent au tout début des guides généraux d'impôt publiés.

Dates limites



Étapes à suivre pour produire une déclaration

- Rassemblement des pièces justificatives

Le contribuable doit conserver tous ses documents pour une période minimale de

6 ans

- Production de la déclaration

Normalement, c'est la personne dont le revenu est le plus élevé qui réclame les crédits d'impôt pour le ménage afin de réduire le plus possible son impôt à payer.

- Envoi de la déclaration

Ordre des documents à envoyer

Fédéral	Poste	À insérer entre les pages 4 et 5 de la T1 : - Feuilles - certains reçus (REER, intérêts payés sur prêt étudiant, contri. politique) - Annexes - Formulaires
	Internet	- T1 - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)
Provincial	Poste et Internet	À insérer entre les pages 4 et 5 de la TP1 : - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)

Définitions

Imposable : montant sur lequel des impôts sont à payer

Déductible : montant (habituellement une dépense) que l'on peut déduire du revenu qui servira à calculer l'impôt

Crédit d'impôt : montant alloué afin de diminuer l'impôt sur le revenu

RPA : *régime de pension agréé* : régime de retraite mis en place par l'employeur

REER : *régime enregistré d'épargne-retraite* : argent placé en vue de la retraite sur lequel aucun impôt n'est à payer jusqu'au moment du retrait

RPAC : *régime de pension agréé collectif* : régime de retraite pour les travailleurs indépendants et les particuliers dont le milieu de travail n'offre pas de régime de pension. L'employeur peut y participer. Les modalités de placement sont semblables à celles du REER.

RVER : *régime volontaire d'épargne-retraite* : équivalent du RPAC au provincial

RAP : *régime d'accession à la propriété* : somme d'argent retirée du REER pour acheter une résidence principale; le montant retiré doit être remboursé dans le REER

REEP : *régime d'encouragement à l'éducation permanente* : somme d'argent retirée du REER pour couvrir les frais d'études. Cet argent doit être remboursé dans le REER

Conjoint de fait : Personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent maritalement ensemble depuis au moins douze mois consécutifs ou qui sont les parents du même enfant ou qui ont la garde du même enfant. Elles sont toujours considérées en union de fait si, au cours de l'année, elles n'ont pas vécu ensemble pendant une ou des périodes de moins de 90 jours.

Personne à charge : Personne âgée de plus de 18 ans, autre que le conjoint, qui est liée (par le sang, le mariage ou l'adoption) à celle qui subvient à ses besoins; la personne à charge doit avoir habité avec elle ou être atteinte d'une déficience.

Enfant à charge : Il est âgé de 18 ans et moins ou de plus de 18 ans et étudie à temps plein. Dans ce dernier cas, l'enfant à charge doit avoir habité avec le parent qui a subvenu à ses besoins au cours de l'année ou être atteint d'une déficience.

Site Internet des gouvernements



Agence du revenu du Canada

www.canada.ca/fr/agence-revenu

Revenu Québec

www.revenuquebec.ca

Démarche générale d'une déclaration de revenus

	revenu total
-	déductions
	<hr/>
	revenu net
-	autres déductions et montants non imposables
	<hr/>
	revenu imposable
x	% d'impôt applicable
	<hr/>
	impôt à payer
-	crédit d'impôt
-	montants déjà déboursés
	<hr/>
	remboursement ou solde dû

Types de revenus

Emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4	10100	RL-1	101
Case 85 (Autres renseignements) : contribution de l' employé à l'assurance privée		Case 235 (Renseign. complémentaires) : contribution de l' employé à l'assurance privée Case J : contribution de l' employeur à l'ass. privée	

Retraite

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4A : pension	11500	RL-2	122
T4A(P) : RRQ	11400	RL-2	119
T4RIF : FERR	11500	RL-2	122
T4A(OAS) : S.V.	11300		114

Intérêts, Placement et Dividendes



Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5	12000 (div.) 12100 (int.+plac.)	RL-3	128 (div.) 130 (int.+plac.)

REER

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4RSP	12900	RL-2	122
	Inclure les \$ de RAP/REEP non remboursés		

⇒ Les montants de RAP / REEP non remboursés seront inclus à la ligne 154 au provincial

Assurance-emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900		111

CNESST / Assistance sociale

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5007	14400 / 14500	RL-5	147 / 148

⇒ Si le bénéficiaire des prestations d'assistance sociale vit avec son conjoint, le montant reçu sera inscrit dans la déclaration de la personne possédant le revenu le plus élevé (ligne 23600).

SAAQ

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-5	148

Fiducie

annexe 3	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	annexe G
	T3	12700	RL-16	139	

RQAP

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900	RL-6	110

Revenus d'entreprise

formulaire T2125	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	formulaire TP-80
		13500 à 14300		164	annexe L

Reçus - Déductions

REER/RPAC

annexe 7	ligne de la T1	ligne de la TP1
	20800	214

Cotisation syndicale ou professionnelle

	ligne de la T1	ligne de la TP1	
	21200	397	
T4 case 44	crédit : 10 % de la cot.		RL-1 case F

Pension alimentaire

ligne de la T1	ligne de la TP1
Payée	
22000	225
Reçue	
12800	142

grille de calculs

⇒ Seule la pension payée exclusivement au profit de l'ex-conjoint peut être déduite ici

Frais financiers et Frais d'intérêt

(frais de gestion, honoraire d'un conseiller, intérêts payés pour emprunter en vue d'un placement)

feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22100	231

Déduction pour travailleur

ligne de la T1	ligne de la TP1
 	201

6 % du revenu
max : 1 380 \$

grille de calculs

Reçus – Crédits d'impôt

Frais médicaux

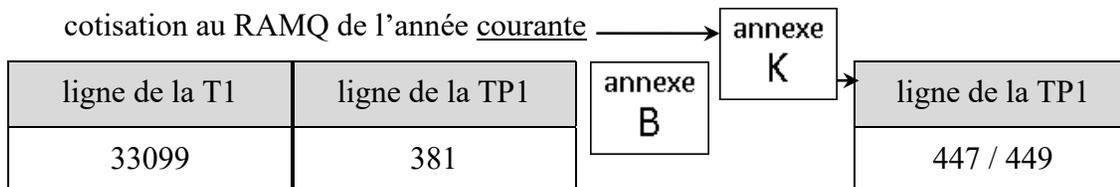
au fédéral : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 85 du T4)

cotisation au RAMQ de l'année dernière

au provincial : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 235 du RL-1)

cotisation de l'employeur à l'assurance privée (case J du RL-1)

cotisation au RAMQ de l'année courante



⇒ Réclamer dans la déclaration du contribuable ayant le revenu net le moins élevé au fédéral.

⇒ Attention aux montants remboursés par les assurances, si applicable.

⇒ Un contribuable qui participe à un régime privé doit en faire bénéficier son conjoint.

Frais médicaux des PAC



ligne de la T1	ligne de la TP1
33199	381

ne pas inclure la cotisation au RAMQ

Activités physiques et artistiques des enfants

ligne de la T1	ligne de la TP1
X	462 (code 25)



entre 6-17 ans
conditionnel au revenu
20 % des frais
dépense max : 500 \$

Achat d'une habitation

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-752.HA
31270	396	

10 000 \$ crédit max : 1 400 \$

Intérêts payés sur prêt étudiant

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe M
31900	385	

Dons

ligne de la T1	ligne de la TP1	 grille de calculs
34900	393 / 395	

⇒ Réclamer les dons dans la déclaration du conjoint possédant le revenu le plus élevé.

Abonnement aux nouvelles numériques

ligne de la T1	ligne de la TP1
31350	X

max : 500 \$

Contribution politique

ligne de la T1	ligne de la TP1	 grille de calculs
Fédérale 40900 / 41000	Municipale 414	

crédit max : 650 \$ crédit max : 155 \$

Fournitures scolaires d'éducateur

ligne de la T1	ligne de la TP1
46900	X

25 % des frais
dép. max : 1 000 \$

Prime au travail

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe P
	456	

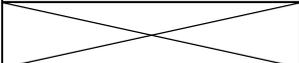
conditionnel

Maintien à domicile des aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe J
	458	

crédit : 38 % des dépenses

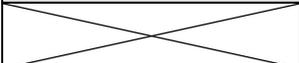
Bouclier fiscal

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.BF
	460	

⇒ Si reçu le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ou pour la prime au travail

⇒ Condition : que le revenu net du ménage 2024 > 2023

Soutien aux aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.SA
	463	

Acomptes provisionnels

ligne de la T1	ligne de la TP1
47600	453

Situation du contribuable

Seule

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	361	

2 069 \$

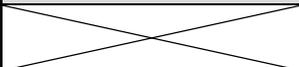
⇒ Le contribuable doit avoir été seul **toute** l'année (ne pas tenir compte des enfants à charge)

Âge (65 ans et +)

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	30100	361	

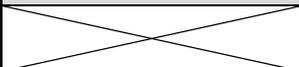
max : 8 790 \$

Époux ou conjoint de fait à charge

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30300	

PAC admissible

si pas d'époux ou conjoint de fait

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30400	

Pension

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	31400	361	

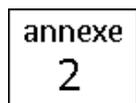
max : 2 000 \$

Handicap



ligne de la T1	ligne de la TP1
31600	376
transfert : 31800	
9 872 \$	4 009 \$

Transfert entre époux / conjoint de fait



ligne de la T1	ligne de la TP1
32600	431

Enfants mineurs aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1
 	367
	3 717 \$ / session

annexe
A

RL-8
case A

Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1
 	367

annexe
A

par le parent

annexe
S

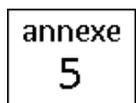
par l'étudiant

Autres personnes à charge

ligne de la T1	ligne de la TP1
 	367

annexe
A

Personne aidante



ligne de la T1	ligne de la TP1
30425 / 30450	462 (code 02)
	max : 1 453 \$

annexe
H

Travail indépendant

RRQ

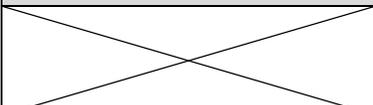
annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe U
	22200 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)	
	31000 (partie employé – crédit d'impôt)	445 (parties employé et employeur - cotisation)	

RQAP

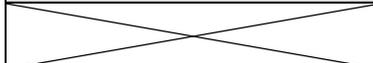
annexe 10	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe R
	22300 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)	
	31215 (partie employé – crédit d'impôt)	439 (parties employé et employeur - cotisation)	

max employé : 464,36 \$

Assurance-emploi (si entente)

annexe 13	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31217 42120	

FSS

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe F
	446	

Feuille de route #1

Informations sur le client - Feuille de route #1

Nom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 NAS : _____
 État civil : Marié(e) Veuf(ve) Conjoint(e) de fait
 Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire
 Date de l'union/séparation : _____ Paie cot. RAMQ conjoint ? oui non

CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Pension alimentaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

PERSONNES À CHARGE

Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____

Acomptes provisionnels : fédéral _____ provincial _____
 Assurance méd. privée oui non
 Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? oui non
 Autres : _____

Feuille de route #2

Nom du client :	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	<input type="checkbox"/> T4		<input type="checkbox"/> Relevé 1	
Retraite / RPAC	<input type="checkbox"/> T4A	<input type="checkbox"/> T1032 (si fract)	<input type="checkbox"/> Relevé 2	<input type="checkbox"/> Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	<input type="checkbox"/> T4A (OAS)		<input type="checkbox"/> Relevé 2	
RPC/RRQ	<input type="checkbox"/> T4A(P)		<input type="checkbox"/> Relevé 6	
RQAP	<input type="checkbox"/> T4E		<input type="checkbox"/> Relevé 3	
Placements	<input type="checkbox"/> T5	<input type="checkbox"/> FT	<input type="checkbox"/> Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	<input type="checkbox"/> T4RSP	<input type="checkbox"/> Annexe 7	<input type="checkbox"/> Relevé 2	
FERR	<input type="checkbox"/> T4RIF		<input type="checkbox"/> Relevé 2	
Assurance-emploi	<input type="checkbox"/> T4E		<input type="checkbox"/> Relevé 5	
Ass. sociale et indem. CNESST	<input type="checkbox"/> T5007		<input type="checkbox"/> Relevé 16	<input type="checkbox"/> Annexe G
Fiducie	<input type="checkbox"/> T3	<input type="checkbox"/> Annexe 3	<input type="checkbox"/> états fin. + reçus	<input type="checkbox"/> Ann. L + TP-80
Entreprise	<input type="checkbox"/> états fin. + reçus	<input type="checkbox"/> T2125		
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	<input type="checkbox"/> T2202A	<input type="checkbox"/> Annexe 11	<input type="checkbox"/> Relevé 8	<input type="checkbox"/> Annexe T + S
Fonds de travailleurs			<input type="checkbox"/> Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> T778	<input type="checkbox"/> Rel. 24	<input type="checkbox"/> Annexe C
Pension alimentaire	<input type="checkbox"/> enregistrement		<input type="checkbox"/> enregistrement	<input type="checkbox"/> GC
Dons	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> Annexe 9	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> FT	<input type="checkbox"/> reçu	
Frais médicaux	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> FT	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> Annexe K et B
Contribution politique	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> FT	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> GC
Cotisation à un REER / RPAC	<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> Annexe 7	<input type="checkbox"/> reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			<input type="checkbox"/> reçu	
Abonnement nouvelles numériques	<input type="checkbox"/> reçu			
Intérêts sur prêt étudiant	<input type="checkbox"/> reçu		<input type="checkbox"/> reçu	<input type="checkbox"/> Annexe M
Achat d'une maison	<input type="checkbox"/> acte de vente		<input type="checkbox"/> acte de vente	<input type="checkbox"/> TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.	<input type="checkbox"/> reçu ou T4		<input type="checkbox"/> reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		<input type="checkbox"/> Annexe 6		<input type="checkbox"/> Annexe U
Cotisation à l'AE		<input type="checkbox"/> Annexe 13		<input type="checkbox"/> Annexe F
Cotisation au RRQ		<input type="checkbox"/> Ann. 8 + T2204		<input type="checkbox"/> Annexe R
Cotisation au FSS				<input type="checkbox"/> Annexe A
Cotisation au RQAP		<input type="checkbox"/> Annexe 10		<input type="checkbox"/> Annexe B
Personnes à charge		<input type="checkbox"/> Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		<input type="checkbox"/> FT		
Transferts entre conjoints		<input type="checkbox"/> Annexe 2		
Prime au travail				<input type="checkbox"/> Annexe P
Versements anticipés de cr. d'impôt			<input type="checkbox"/> Relevé 19	<input type="checkbox"/> Annexes C ou P
Maintien à domicile pers. âgée				<input type="checkbox"/> Annexe J + GC
Aidant naturel		<input type="checkbox"/> Annexe 5		<input type="checkbox"/> Annexe H
Crédit d'impôt pour solidarité				<input type="checkbox"/> Annexe D
Handicap		<input type="checkbox"/> FT		

FT : feuilles de travail GC : Grille de calculs

Déclaration de revenus fédérale (T1)

Protégé B une fois rempli

Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en allant à canada.ca/ligne-xxxxx et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à canada.ca/ligne-10100 pour en savoir plus sur la ligne 10100.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		10100			1			
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence	10105							
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120							
Cotisations à un régime d'assurance-salaire	10130							
Autres revenus d'emploi		10400	+	pourboires	2			
Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS))		11300	+		3			
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))		11400	+		4			
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410							
Autres pensions et pensions de retraite		11500	+	T4A T3 T4RIF	5			
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)		11600	+		6			
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet RC62)		11700	+		7			
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701							
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)		11900	+		8			
Prestations de maternité et parentales de l'AE et prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)	11905							
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la feuille de travail fédérale):								
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)		12000	+	T5 T4PS T3	9			
Montant des dividendes (autres que déterminés)	12010							
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédérale)		12100	+	T5 T3	10			
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés passifs seulement)		12200	+		11			
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL) (case 131 du feuillet T4A)		12500	+		12			
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts	12599							
		Nets	12600	+	13			
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700			T5 T3	14			
Réduction des gains en capital (remplissez l'annexe 3)	12701	-	0,00		15			
Ligne 14 moins ligne 15	=		▶	+	16			
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)								
	Total	12799		Montant imposable	12800	+	17	
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (de tous les feuillets T4RSP)		12900	+		18			
Revenus imposables d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) (consultez le feuillet T4FHSA)		12905	+		19			
Revenus imposables d'un CELIAPP – autres (consultez le feuillet T4FHSA)		12906	+		20			
Autres revenus (précisez):		13000	+		21			
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet		13010	+		22			
Additionnez les lignes 1 à 13 et les lignes 16 à 22.		=			23			
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002):								
Revenus d'entreprise Bruts	13499			Nets	13500	+	états financiers	24
Revenus de profession libérale Bruts	13699			Nets	13700	+		25
Revenus de commissions Bruts	13899			Nets	13900	+		26
Revenus d'agriculture Bruts	14099			Nets	14100	+		27
Revenus de pêche Bruts	14299			Nets	14300	+		28
Additionnez les lignes 24 à 28. Revenus nets d'un travail indépendant	=		▶	+				29
Ligne 23 plus ligne 29					=			30
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400							31
Prestations d'assistance sociale	14500	+		case 11 - T5007				32
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+						33
Additionnez les lignes 31 à 33 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).	14700	=		▶	+			34
Ligne 30 plus ligne 34				Revenu total	15000	=		35

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez le montant de la ligne 35 de la page précédente.

36

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600			
Déduction pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700			37
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800	+		38
Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et joignez les reçus)	20805	+		39
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC)	20810			
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000	+		40
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200	+		41
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	+		42
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+	reçus	43
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	+		44
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)				
Brute Période 1	21698			
Période 2	21699			
Déduction admissible pour perte au titre d'un placement d'entreprise	21700	+		45
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+		46
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)				
Total	21999			
Déduction admissible	22000	+		47
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)	22100	+	reçus	48
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200	+		49
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	(maximum 838,00 \$) 22215	+		50
Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10)	(maximum 360,96 \$) 22300	+		51
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)	22400	+		52
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+		53
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	+		54
Autres déductions (précisez) :	23200	+		55
Additionnez les lignes 37 à 55.	23300	=		56
Ligne 36 moins ligne 56 (si négatif, indiquez entre parenthèses)	Revenu net avant rajustements	23400	=	57
Remboursement des prestations sociales :				
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou les deux conditions suivantes s'appliquent :				
<ul style="list-style-type: none"> Vous avez inscrit un montant pour l'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 79 000 \$; Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 90 997 \$. 				
Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500.				
	23500	-		58
Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)				
Si négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital (consultez le formulaire T1A) et le montant négatif devra être utilisé pour certains calculs (allez à canada.ca/ligne-23600).				
	Revenu net	23600	=	59

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 90 de la page précédente.				91
Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :				
pour les revenus d'emploi	maximum 3 510,00 \$	30800		-92
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains		31000	+	-93
Cotisations à l'assurance-emploi :				
Cotisations de l'employé	maximum 834,24 \$	31200	+	case 18 - T4 94
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217	+	-95
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP)				
case 55 de tous les feuillets T4	maximum 464,36 \$	31205	+	-96
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :				
sur le revenu d'emploi	maximum 464,36 \$	31210	+	-97
sur le revenu d'un travail indépendant	maximum 464,36 \$	31215	+	-98
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)		31220	+	99
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRs)		31240	+	100
Montant canadien pour emploi :				
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 433 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.		31260	+	101
Montant pour l'achat d'une habitation	maximum 10 000 \$	31270	+	102
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale)				
	(maximum 20 000 \$)	31285	+	103
Frais d'adoption		31300	+	104
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques	maximum 500 \$	31350	+	reçus 105
Ajoutez les lignes 92 à 105.				=
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale)	maximum 2 000 \$	31400	+	si lignes 11500 ou 11600 ou 12900 106
Ajoutez les lignes 91, 106 et 107.				= 108
Montant pour personnes handicapées pour soi-même				
(si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 9 872 \$)		31600	+	109
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)				
		31800	+	110
Ajoutez les lignes 108 à 110.				= 111
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)				
		31900	+	reçus 112
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)				
		32300	+	case 26 - T2202 113
Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant				
		32400	+	114 → Annexe 11
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)				
		32600	+	115
Ajoutez les lignes 111 à 115.				= 116
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans				
		33099	+	reçus 117
Montant de la ligne 23600 × 3 % =				118
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 759 \$ ou ligne 118.				
				119
Ligne 117 moins ligne 119 (si négatif, inscrivez « 0 »)				= 120
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)				
		33199	+	reçus 121
Ligne 120 plus ligne 121				= 33200
Ligne 116 plus ligne 122				= 33500
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables × 15 %				
Ligne 123 multipliée par le pourcentage de la ligne 124				= 33800
Dons (remplissez l'annexe 9)				
		34900	+	reçus 126
Ligne 125 plus ligne 126				= 35000
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux				127

Partie C – Impôt fédéral net

Inscrivez le montant de la ligne 82.				128
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)	40424	+		• 129
Ligne 128 plus ligne 129	40400	=		130
Montant de la ligne 35000				131
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale)	40425	+	si ligne 12000 ou 12010	132
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691)	40427	+		133
Additionnez les lignes 131 à 133.		=		▶ - 134
Ligne 130 moins ligne 134 (si négatif, inscrivez « 0 »)			Impôt fédéral de base 42900	= 135
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le formulaire T2203)				+ 136
Ligne 135 plus ligne 136				= 137
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)	40500	-		138
Ligne 137 moins ligne 138				= 139
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))				+ 140
Ligne 139 plus ligne 140				= 141
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières				- 142
Ligne 141 moins ligne 142 (si négatif, inscrivez « 0 »)			Impôt fédéral 40600	= • 143
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la feuille de travail fédérale)				
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus) 40900 (maximum 650 \$) 41000				• 144
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+		• 145
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province 41300 RL-10			Crédit admissible 41400 + RL-10 x 15 %	46
Additionnez les lignes 144 à 146.	41600	=		▶ - 147
Ligne 143 moins ligne 147 (si négatif, inscrivez « 0 »)			41700	= 148
Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) (remplissez l'annexe 6)			41500	+ • 149
Impôts spéciaux			41800	+ • 150
Additionnez les lignes 148 à 150.			Impôt fédéral net 42000	= 151

Étape 6 – Remboursement ou solde dû

Montant de la ligne 42000				152
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+		153
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)	42200	+		154
Impôt provincial ou territorial (selon le formulaire T2203, s'il y a lieu)	42800	+		• 155
Additionnez les lignes 152 à 155.			Total à payer 43500	= • 156

Étape 6 – Remboursement ou solde dû (suite)

Protégé B une fois rempli

Inscrivez le montant de la ligne 156 de la page précédente		157
Impôt total retenu	43700	• 158
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	43800	• 159
Ligne 158 moins ligne 159	43850 =	▶ 160
Abattement du Québec remboursable :		
Montant de la ligne 42900	× 16,5 % = 44000 +	• 161
Paiement en trop d'assurance-emploi (AE)	45000	• 162
Montant de la ligne 31210	-	163
Paiement net en trop d'AE		
Ligne 162 moins ligne 163 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100 =	▶ + 164
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la feuille de travail fédérale)	45200 +	• 165
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)	45300 +	• 166
Crédit canadien pour la formation (CCF) (remplissez l'annexe 11)	45350 +	• 167
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM) (remplissez l'annexe 12)	45355 +	• 168
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400 +	• 169
Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600 +	• 170
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (remplissez le formulaire GST370)	45700 +	• 171
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible		
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$) 46800	reçus × 25 % = 46900 +	• 172
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne (case 236 de tous les feuillets T5013)	47555 +	• 173
Crédit d'impôt pour la remise des produits issus de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs (remplissez le formulaire T2043)	47556 +	• 174
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600 +	• 175
Additionnez les lignes 160, 161 et 164 à 175.	Total des crédits 48200 =	▶ - 176
Ligne 157 moins ligne 176		
Si le montant est négatif, inscrivez-le à la ligne 48400 ci-dessous.		177
Si le montant est positif, inscrivez-le à la ligne 48500 ci-dessous.		Remboursement ou solde dû

Remboursement 48400	Solde dû 48500
Pour en savoir plus et pour vous inscrire au dépôt direct, allez à canada.ca/arc-depot-direct .	Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2025 . Pour en savoir plus sur comment faire votre paiement, allez à canada.ca/paiements .
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus. Signez ici _____ Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave. Numéro de téléphone : _____ Date : _____	Si cette déclaration a été remplie par un fiscaliste, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants : Des frais ont-ils été facturés? 49000 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non Numéro de la TED (s'il y en a) : 48900 _____ Nom du fiscaliste : _____ Numéro de téléphone : _____

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici.	48700 <input type="checkbox"/> 48800 <input type="checkbox"/> _____	• 48600
------------------------------	---	----------------

Déclaration de revenus provinciale (TP1)

T TP-1.D (2024-12) 2 de 6

Fiducie
Si vous êtes bénéficiaire d'une **fiducie désignée**, cochez la case ci-après. 22

Cryptoactifs
Avez-vous **reçu, détenu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.)** un ou plusieurs cryptoactifs? 24 1 Oui 2 Non
Si vous avez répondu **OUI**, remplissez le formulaire *Déclaration relative aux cryptoactifs* (TP-21.4.39).

Renseignements sur votre conjoint(e) au 31 décembre 2024

Nom de famille 31 Prénom 32

Numéro d'assurance sociale (NAS) 41 Date de naissance 36 Si votre conjoint(e) est décédé(e) en 2024, inscrivez la **date de son décès**. 37 **2 0 2 4** M M J J

Si votre conjoint(e) a gagné des revenus comme **travailleur(-euse) autonome** ou s'il ou elle a reçu un **relevé 29**, cochez la case ci-après. 50

Revenu net de votre conjoint(e). S'il ou elle n'a eu aucun revenu, inscrivez 0. 51

Statut de résidence fiscale de votre conjoint(e)
Si, le 31 décembre 2024, votre conjoint(e) **ne résidait pas au Québec**, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il ou elle résidait. 52

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi **hors du Canada**, cochez la case ci-après. 94

Si vous avez occupé un emploi **au Canada mais hors du Québec**, cochez la case ci-après. 95

Cotisation au RPC <i>Relevé 1, case B-1</i>	Salaire admissible au RPC	★ Cotisation supplémentaire au RPC <i>Relevé 1, case B-2</i>	Cotisation au RQAP <i>Relevé 1, case H</i>
96	96.1	96.2	97
Cotisation au RRQ <i>Relevé 1, case G</i>	★ Cotisation supplémentaire au RRQ <i>Relevé 1, case B.B</i>	Commissions reçues <i>Relevé 1, case M</i>	Avantage imposable <i>Relevé 1, cases G-1 et L-2</i>
98.1	98.2	100	102

Revenus d'emploi <i>relevé 1, case A</i>	+	101
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22. Remplissez la grille de calcul 105.	+	105
Autres revenus d'emploi		
Cotisations à un régime d'assurance salaire		
165	Précisez: 106 0	+ 107
Prestations d'assurance parentale <i>relevé 6, case A</i>	+	110
Prestations d'assurance emploi <i>feuillelet T4E</i>	+	111
Pension de sécurité de la vieillesse <i>feuillelet T4A(OAS)</i>	+	114
Prestations du RRQ ou du RPC <i>relevé 2, case C</i>	+	119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes	+	122
Revenus de retraite transférés par votre conjoint	+	123
Dividendes de sociétés canadiennes imposables		
Montant réel des dividendes déterminés	+	126
Montant réel des dividendes ordinaires	+	127
166	Montant imposable	+ 128
Intérêts et autres revenus de placement	+	130
Revenus de location. Joignez le formulaire TP-128 ou les états financiers.		
Revenus bruts		
168	Revenus nets	+ 136
Gains en capital imposables		
★ Gains en capital imposables	+	139
★ Réduction des gains en capital	+	138
137	Pension alimentaire reçue (montant imposable)	+ 142
Prestations d'assistance sociale <i>relevé 5, case A</i> et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>	+	147
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux	+	148
149	si RAP/REEP non remboursé	+ 154
Autres revenus		
★ PCMRE, PCREPA ou PCTCC	+	153
169	Revenus nets d'entreprise. Remplissez l'annexe L	+ 164
Ajoutez les montants des lignes 101, 105 à 136 et 139 à 164.		
Revenu total		= 199

pourboires → Annexe Q
RL2 RL3 RL16
RL3 RL16
RL3 RL16
RL3 RL16 →
RL5 T4A(OAS)
états financiers → TP-80

= grille de calculs provinciale

Revenu net

Montant de la ligne 199				199	
Déduction pour travailleur	201				
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), relevé 1, case D	+ 205				
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi	207				
Précisez: 206					
Déduction pour REER ou RPAC/RVER					
RAP ou REEP					
212	+ 214				reçus
Déduction pour CELIAPP	+ 215				
Pension alimentaire payée (montant déductible)					
Numéro d'assurance sociale (NAS) du ou de la bénéficiaire					
224	+ 225				
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348	+ 228				
Frais financiers et frais d'intérêts	+ 231				reçus
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.					
★ Total des pertes subies avant le 25 juin 2024	233.1				
★ Total des pertes subies après le 24 juin 2024	233.2				
Perte admissible	+ 234				
Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1	+ 236				
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur	+ 241				
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q	+ 245				
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop	+ 246				
Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP	248.1				
Précisez: 248.1	+ 248				
Autres déductions	249				
Précisez: 249	+ 250				
Report du rajustement des frais de placement	+ 252				
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions =				254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254				= 256	
Rajustement des frais de placement. Remplissez l'annexe N.				+ 260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.					
Si le résultat est négatif , inscrivez 0.				Revenu net = 275	



TP59



Annexe U + Annexe R

Revenu imposable

Rajustement de déductions					
Précisez: 277	+ 276				
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité	+ 278				
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.				= 279	
Déductions pour investissements stratégiques	286				
Précisez: 286	287				
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital	289.1				
Précisez: 289.1	+ 289				
Pertes nettes en capital d'autres années	+ 290				
★ Déduction pour gains en capital relatifs à un transfert admissible d'entreprise	+ 291				
Déduction pour gains en capital	+ 292				
Déduction pour revenus « situés » dans une réserve	+ 293				
Déductions pour certains revenus	+ 295				ligne 148
Déductions diverses	296				
Précisez: 296	+ 297				
★ Déduction supplémentaire	+ 297.1				
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.1. Total des déductions =				298	
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.				= 298.1	
★ Rajustement de la réduction des gains en capital	+ 298.2				
Additionnez les montants des lignes 298.1 et 298.2.				Revenu imposable = 299	

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base		350	18 056 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu		- 358	case M - RL5
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358		= 359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B		+ 361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A		+ 367	case A - RL8
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques		+ 376	
Additionnez les montants des lignes 359 à 376.		= 377	
Montant de la ligne 377 multiplié par 14%		x	14%
		= 377.1	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région. Remplissez le formulaire TP-752.0.13.1.		378	
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B. + Annexe K si applicable		+ 381	reçus
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M	Montant demandé	+ 385	reçus
Additionnez les montants des lignes 378 à 385.		= 388	
Montant de la ligne 388 multiplié par 20%		x	20%
		=	389
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage	Précisez: 390.1	+ 390	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Remplissez le formulaire TP-752.PC.		+ 391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.		+ 392	
Crédits d'impôt pour dons			
Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395		+ 395	reçus
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA		+ 396	
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres	397.1	+ 397.1	case F - RL1 ou reçus
Montant de la ligne 397.1 multiplié par 10%		x	10%
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres =		+ 397	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe I		+ 398	case 26 - T2202
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant		+ 398.1	
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.		=	399

Crédits d'impôt non remboursables

 = grille de calculs provinciale



Joignez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer et que vous le payez par chèque ou mandat, joignez votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2024-12) 5 de 6

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable. Remplissez la grille de calcul 401.

Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

401

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

- 406

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe.

Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

405

= 413

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec.

Remplissez la grille de calcul 414.

414

reçus

+ 415

RL3 RL16

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins,

relevé 26, case B

+ 422

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs

+ 424

RL10

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

=

425

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

= 430

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre

- 431

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

437 2 2

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

436 Oui Non

+ 438

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec.

Remplissez annexe R.

+ 439

Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D, G ou H

+ 441

Impôts spéciaux et redressement d'impôt

Précisez : 442

+ 443

Cotisation au RRQ pour un travail autonome. Remplissez annexe U

444

+ 445

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez annexe F.

+ 446

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

449

+ 447

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

Reportez le résultat à la page 6.

Impôt et cotisations =

450

Remboursement ou solde à payer

T

TP-1.D (2024-12) 6 de 6

Montant de la ligne 450			450
Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets	451		
Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	- 451.1		
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	= 451.2		
Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint	+ 451.3		
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC	+ 452		
Impôt payé par acomptes provisionnels	+ 453		
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province	+ 454		
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.	+ 455	RL24	
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.	+ 456		
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	+ 457		
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.	+ 458		
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes	+ 459		
Crédit d'impôt Bouclier fiscal	+ 460		TP752.BF
Autres crédits Précisez: 461	+ 462		
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés	+ 463		TP752.SA
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463. Impôt payé et autres crédits	= 465		
Compensation financière pour maintien à domicile	+ 466		
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.	=		468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468.			
Si le résultat est négatif , reportez-le à la ligne 474.			
Si le résultat est positif , reportez-le à la ligne 475.			470

Remboursement	
Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474
Remboursement transféré au conjoint	- 476
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476	
Remboursement	= 478
Remboursement anticipé	480

Solde à payer	
Montant de la ligne 470, s'il est positif	475
Montant transféré par votre conjoint	- 477
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2\$.	Solde à payer = 479
Pour savoir comment effectuer votre paiement, consultez le guide à la ligne 479.	
Somme jointe	481

➤ Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 8 du guide.

© Revenu Québec

Signature

- Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents joints sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.
- Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint ou ma conjointe (ligne 475 de sa déclaration).
- Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint ou ma conjointe.
- Si j'ai fait le choix ou la révocation du choix de cesser de verser des cotisations au Régime de rentes du Québec sur mes revenus provenant d'un travail autonome ou d'activités réalisées comme responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire dans l'annexe U, j'accepte que ce choix soit applicable à partir du premier jour du mois au cours duquel j'ai fait ce choix.



Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Tél. Signature

498 499

crédit d'impôt pour personne aidante (code 02) → Annexe H

crédit d'impôt pour activités des enfants (code 25) reçus →

Nous pourrons comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

= grille de calculs provinciale

Logiciel DT Max 2024

Principales icônes de la barre d'outils



Pour accéder à l'écran de la liste des clients



Pour compléter les saisies de données de chaque client



Pour visualiser les déclarations et pour accéder à tous les formulaires complétés



Pour ouvrir le dossier d'un autre membre de la famille ou trier la liste des clients par famille



Pour ajouter un nouveau client



Pour trouver un client dans la liste des clients



Pour imprimer les déclarations et les annexes



Pour imprimer les pages sélectionnées des déclarations



Pour ajouter un mot-clé



Pour utiliser la section *VoieRapide* dans la fenêtre de saisie de données



Pour sélectionner les sections de données pertinentes du client dans le profil *VoieRapide*



Pour montrer les messages d'erreurs et d'avertissements



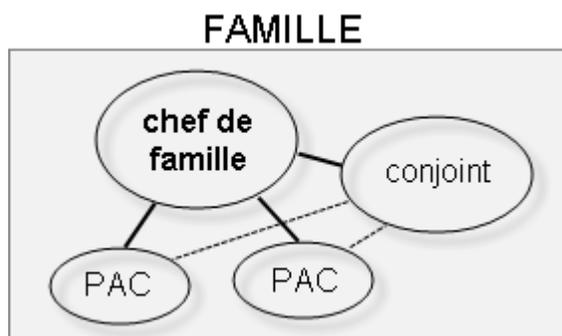
Pour ouvrir la base de données de l'aide

Intégration familiale

Le chef de famille agit comme pivot, de référence.

En traitant les clients en tant que membre d'une famille, les calculs entre conjoints et personnes à charge sont optimisés.

Les données concernant les enfants doivent être saisies dans le dossier de l'enfant concerné et non dans celui du parent.



Trois fenêtres

Processus complet de la production d'une déclaration de revenus :



Codes de couleur

 rouge	le champ doit obligatoirement être rempli
 bleu	le logiciel vous recommande de compléter le champ

numéros rouges	Fédéral	
lettres bleues	Provincial	

Assurance médicaments du Québec

Assurance collective du particulier (toute l'année)		
Ass. privée <input checked="" type="checkbox"/>	particulier <input checked="" type="checkbox"/> conjoint/parent <input type="checkbox"/>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance collective - conjoint/parent (toute l'année)		
Ass. privée <input checked="" type="checkbox"/>	particulier <input type="checkbox"/> conjoint/parent <input checked="" type="checkbox"/>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicaments du Québec (toute l'année)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/>		toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicaments du Québec (exceptions – toute l'année)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/> (exemption)	il faut spécifier le code de l'exception dans le champ <i>Situation</i>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicament du Québec (exceptions par mois)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/>	il faut spécifier le code dans le champ <i>Situation</i> et lister les mois couvrant cette situation dans les champs <i>Mois-Visés</i>	toute l'année <input type="checkbox"/> mois ciblés <input checked="" type="checkbox"/>

Comment remplir les cases des différentes sections

The image shows a tax software interface. At the top left is a T4 form (Statement of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income) with fields for 'Pension or superannuation' (3240,05) and 'Income tax deducted' (88,90). To the right is a Relevé 2 form (Revenus de retraite et rentes) for the year 2024, showing 'Prestations d'un RPA' (3240,05) and 'Montant imposable en raison de la révocation' (68,27). Below these forms is a dialog box titled 'Renseignements provenant de feuillets'. This dialog box has a 'Feuille' dropdown set to 'T4 / Relevé 2, Relevé 1'. It contains several input fields: 'Nom' (Régime trav. retraités Tridest), 'Province-Payeur', 'Prest-Dentaires' (015), 'Pension' (016) with a value of 3240,05, 'Aide Rease' (042) with a value of 88,90, 'IP' (022) with a value of 68,27, and 'Dons' (046). Arrows indicate the flow of data from the T4 and Relevé 2 forms into the corresponding fields in the dialog box.

Optimisation

A dialog box titled 'Saisie d'un nouveau mot-clé'. It contains a text input field with the word 'OPTIMISER' entered. To the right of the text field is an 'Index' button. Below the text field are three buttons: 'OK', 'Annuler', and 'Aide'.

Fédéral

Estimation du crédit pour la TPS/TVH dans cette déclaration
 T1 - Allocation canadienne pour enfants
 T1 - Pompiers volontaires (F31220) / recherche et sauvetage (F31240)
 T1 - Fractionnement du revenu de pension
 T1 - Fractionnement du revenu de pension - Crédit d'impôt étranger
 T1 - Transfert de dividendes
 T1 - Agriculture - RFI
 T1 - Dons de charité
 T1 - Frais médicaux
 T1 - Frais de préposé aux soins comme frais médicaux
 T1 - Allocation canadienne pour les travailleurs (annexe 6)
 T1 - Choix d'inclure les revenus exonérés aux fins de l'annexe 6
 T1 - Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (F31285)
 T1 - Pension alim.(F22000) vs Montant conj.(F30300)/Pers. charge(F30400)

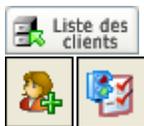
Provincial

TP1 - Allocation famille
 TP1 - Agriculture - RFI
 TP1 - Cr. d'impôt pour pompier volontaire/recherche et sauvetage (Q390)
 TP1 - Frais médicaux
 TP1 - Frais de préposé aux soins comme frais médicaux
 TP1 - Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (Q424)
 TP1 - Bouclier fiscal (Q460)
 TP1 - Crédit d'impôt pour soutien aux aînés (Q463)
 TP1 - Remboursement transféré au conjoint
 TP1 - Annexe B - Personne vivant seule/âge/retraite
 TP1 - Annexe C - Frais de garde
 TP1 - Annexe J - Maintien à domicile
 TP1 - Annexe P - Prime au travail
 TP1 - Annexe Q - Fractionnement du revenu de pension
 TP1 - Annexe V - A. Dons de bienfaisance et autres dons (ligne 35)
 TP1 - Annexe V - B. Crédit pour dons important en culture (ligne 61)
 TP1 - Annexe V - C. Crédit pour dons de mécénat culturel (ligne 62)

Laissez le logiciel DT MAX travailler, il optimisera les crédits et les attribuera au contribuable pour qui c'est le plus avantageux du point de vue fiscal.

Résumé

Voici les grandes étapes à suivre afin de produire les déclarations avec DT Max. Vous pouvez aussi adopter votre propre méthode de travail.



1. Créer les dossiers du chef de famille, de son conjoint et des personnes à charge, en ayant soin de cocher les mots-clés pertinents à leur situation dans la *VoieRapide*.



2. Pour chaque contribuable, enregistrer toutes les données des feuillets, des relevés et des reçus en votre possession en remplissant les sections correspondantes dans la fenêtre *Saisie de données*.



3. Compléter les entrées selon les informations supplémentaires fournies dans la mise en situation. À l'aide de la feuille de route #2, vérifier si les annexes et les formulaires se rapportant à la situation du contribuable sont bien remplis. Effectuez une recherche par mot-clé pour savoir où les inscrire. Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'avertissement en vigueur.

4. Vérifiez si des transferts entre conjoints sont nécessaires.



5. Étudier les déclarations T1 et TP1 des contribuables et apporter les corrections si nécessaire. Vérifiez le rapport de prévention d'erreur.

Où dans DT Max?

Vous trouverez, dans les pages suivantes, un résumé présentant les principaux sujets et où les inscrire dans la *VoieRapide* du logiciel.

nom de la section

(nom de la ligne)

	OÙ L'INSCRIRE DANS DT MAX
Frais de scolarité	<u>Frais de scolarité et études</u> dans la fiche de la PAC (Frais-ScolaritéCan) (Mois-Études) (Trimestre-SB) (Solidarité-Reçu)
Intérêts sur prêt étudiant	<u>Frais de scolarité et études</u> (Intérêt-Prêt) (Solidarité-Reçu)
Activités des enfants	<u>Frais sportifs, récréatifs, artistiques</u> dans la fiche de la PAC (Frais-Sportifs) - (Activ-Artistiques)
Frais de garde d'enfant	<u>Frais de garde d'enfants</u> dans la fiche de la PAC
① Frais d'intérêt ② Frais financiers	<u>Frais financiers, dépenses de placements</u> (FraisFin-Int / FraisFin-Aut) ① ②
Dons	<u>Dons de charité et autres dons</u>
① Frais médicaux ② Cotisation RAMQ an passé	<u>Frais médicaux</u> dans la fiche de chaque contribuable et PAC (Médical / QAssMedRep) ① ②
① Assurance médicaments du Québec ② Paiement RAMQ du conjoint	<u>Renseignements personnels</u> ① (Ass-Médicam) ② (Ann-Combinée)
Abonnement aux nouvelles numériques	<u>Autres crédits d'impôt</u> (NouvellesNumér...)
① REER/RPAC du contribuable ② Montants admissibles ③ Cotisation de l'employeur au RPAC/RVER	<u>Déduction pour REER</u> ① (Cotisations) ② (Montant-Adm) ③ (RPAC – CotEmployeur) ou (RVER – CotEmployeur)

	OÙ L'INSCRIRE DANS DT MAX
Contribution politique ① fédérale ② municipale	① <u>Contributions politiques fédérales</u> ② <u>Impôt provincial et crédits d'impôt provinciaux</u> (Politi-Mun)
Achat d'une habitation	<u>Montant pour l'achat d'une habitation</u>
Pension alimentaire ① Payée ② Reçue	<u>Pension alimentaire et conjoint non traité</u> ① (Aliment-Payé) ② (Aliment-Reçu)
Cotisation syndicales et professionnelles non présentes sur le T4/Relevé 1	<u>Autres déductions</u> (Syndicale)
Information sur le conjoint (s'il n'est pas inclus dans la liste des clients) Information sur l'ex-conjoint	<u>Pension alimentaire et conjoint non-traité</u>
Changement d'état civil	<u>Changement d'état civil et certificat de décharge</u>
Personne handicapée Transfert du montant pour pers. handicapée	<u>Invalidité</u>
Personne vivant seule	<u>Renseignements personnels</u> (Seule)
Montant canadien pour aidants naturels	<u>Invalidité</u> (AidantsNatCanada)
Revenu à zéro	<u>Autres renseignements personnels</u> (Aucun-Revenu)
Acomptes provisionnels	<u>Acomptes provisionnels et retenues à la source</u>

	OÙ L'INSCRIRE DANS DT MAX
Aidant naturel / Personne aidante	<u>Autres crédits d'impôt</u> (Habitation)
Pourboires	<u>Autres revenus d'emploi</u> (Pourboires)
Transfert entre conjoints : - remboursement transféré au conjoint - fractionnement du revenu de pension - etc.	<u>Contrôles</u> (Optimiser)
RAP à rembourser ① remboursé	<u>RAP / CELIAPP</u> (Retrait) (REERdue) (Montant-Req-RAP) ① (Paiem-Désig)
Fournitures scolaires d'éducateur	<u>Autres crédits d'impôt</u> (Enseignants)
Revenu net de l'an passé pour Bouclier Fiscal	<u>Données historiques</u> (RevenuNetAnn) (Revenu-Net-QC) (Rev-Travail-QC)
Intérêts reportés d'années passées sur prêt étudiant	<u>Frais de scolarités et études</u> (Int-Prêt-REP et Int-Prêt-QuéREP)
Frais de scolarité et montant relatif aux études reportés d'années passées	<u>Frais de scolarités et études</u> (Scolaire-REP et ScolaireQué-REP)
Cotisation au REER reportée d'années passées	<u>Déduction pour REER</u> (Cotis-NonDéd)

